

PARCS ET JARDINS

Avenant genevois

Protocole d'accord concernant la prorogation jusqu'au 31 décembre 2010 de la convention collective de travail du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture du canton de Genève

Avenant à la CCT 2008

Les parties signataires de la convention collective du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture, soit :

Pour la délégation patronale :

JardinSuisse – Genève ;

Le Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil (GGE).

Pour la délégation syndicale :

Le syndicat UNIA ;

Le syndicat SIT ;

Le syndicat SYNA.

Ont convenu de proroger pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2010, la convention collective de travail 2008 valable jusqu'au 31 décembre 2009.

En effet, les partenaires sociaux ont entamé des négociations afin de renouveler la CCT 2008, lesquelles n'aboutiront pas avant la fin de validité de la CCT actuelle. Aussi afin d'éviter un vide conventionnel et préserver l'assise des contrôles du marché, en particulier pour l'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés, ils ont décidé de proroger pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2010, la convention collective de travail 2008.

La concurrence est très forte dans le canton de Genève dans le secteur du paysagisme et l'extension de la CCT permet précisément de lutter contre une concurrence, ainsi que de s'assurer que les entreprises non conventionnées versent à leur personnel des prestations conformes aux usages, soit à celles fixées par la CCT. L'extension du champ d'application de la CCT constitue par ailleurs l'instrument nécessaire pour éviter le dumping social et, à terme, le démantèlement pur et simple des CCT et du partenariat social.

Les partenaires sociaux ne sauraient ainsi envisager qu'il y ait un vide conventionnel à Genève et, par là même, un déséquilibre total du marché.

Ainsi fait à Genève, le 13 juillet 2009.

Pour JardinSuisse – Genève

La Secrétaire
N. Bloch

Pour le Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil (GGE)

Le Secrétaire
P. Rupf

Pour le syndicat UNIA

Le Secrétaire
M. Fazendeiro

Pour le syndicat SIT

Le Secrétaire
B. Benmiloud

Pour le syndicat SYNA

Le Secrétaire
P. Reale